

Critères pour présenter un dossier de demande d'inscription à l'HDR

Le dossier de demande d'inscription à l'HDR au sein de l'ED ECLIS doit permettre de montrer que le. ou la candidat.e satisfait les conditions minimales suivantes :

- Être titulaire depuis plus de 2 ans d'un diplôme de doctorat (plus de 5 ans pour certaines sections CNU, e.g. 70e)
- Avoir co-encadré :
 - o 1 thèse de science soutenue avec publications référencées (pubmed, web of sciences, scopus, ou encore référencées par le HCERES, etc...) cosignées, de préférence dernier auteur (s'applique lorsque l'ordre des auteurs n'est pas l'ordre alphabétique) ou correspondant
- Ou
 - o plus de 2 encadrements de Master 2 avec pour chaque encadrement 1 publication référencée co-signée, de préférence dernier auteur (s'applique lorsque l'ordre des auteurs n'est pas l'ordre alphabétique) ou correspondant
- Avoir des publications en nom propre ou en dernier auteur. Indiquer le nombre total de publications référencées dans son champ disciplinaire (parues ou acceptées), le nombre minimal de publications requis/attendu peut différer selon les sections CNU considérées.
 - Ou
 - Avoir obtenu des brevets (lorsque cela est applicable). Indiquer le nombre et le type de brevet, un brevet étant généralement considéré comme équivalent à une publication.
- Proposer un projet de recherche indépendant et un projet d'HDR clairement identifié et défini.
- Avoir exercé une responsabilité scientifique (e.g. porteur de WP dans un projet d'envergure), ou avoir été ou être porteur d'un projet financé dans le cadre d'un appel d'offre local, national ou international (préciser dans ces cas, le type d'appel d'offre, votre rôle, le montant du financement obtenu, l'année...)

Avoir eu des responsabilités dans la gestion de la recherche (responsable d'une équipe, membre d'un conseil de laboratoire...) renforcera votre dossier.

Tout autre élément susceptible d'être valorisé dans le cadre de cette demande pourra également être considéré.